

# Compte rendu du groupe de travail du 2 avril 2014 ACCÈS AUX POSTES COMPTABLES

Dans ses propos liminaires, la CGT a rappelé les principes directeurs qu'elle a développés dans les deux précédents groupe de travail, en les mettant en perspective avec les projets de la direction générale. La CGT Finances Publiques représente et défend avec force l'ensemble des agents quel que soit la filière d'origine et quel que soit le grade. Les règles de gestion doivent traduire l'ambition statutaire qui doit constituer l'objectif à atteindre pour l'administration.

Tout d'abord nous avons rappelé notre préalable à l'engagement des discussions, c'est à dire l'adoption du scénario 1, le dépastillage global au 1<sup>er</sup> janvier 2015 qui a toujours été annoncé par l'administration avant la tenue du GT. C'est pour la CGT FINANCES PUBLIQUES un préalable incontournable pour pouvoir aborder le contenu des fiches annonçant les quotas par grades. De plus, c'est déjà le troisième GT qui porte sur le périmètre et la CGT FINANCES PUBLIQUES craint qu'une décision soit prise unilatéralement par l'administration dans la précipitation lors de la sortie de la note de campagne en juillet prochain.. A l'image des règles abusives relatives aux promotions sur place prises lors du GT du 4 juillet 2013 ;

Sur le fond, l'analyse de la CGT FINANCES PUBLIQUES est que le projet part du postulat en filigrane que les AFIPA passeront de moins en moins AFIP, en conséquence les quotas présentés tiennent compte de ce contexte de blocage pour les grades terminaux. Ils ont donc été déclinés selon cette logique sur les autres grades IP, IDIV. Cette méthode aboutit à ouvrir de très importantes perspectives pour les AFIP sur les postes comptables HEA au détriment des autres grades du dessous.

**La CGT FINANCES PUBLIQUES ne peut accepter cette logique et demande à la direction générale de revoir sa copie dans sa globalité.**

Il faut prévoir des accès aux HEC pour les AFIPA et augmenter ceux aux HEB. Ces dispositions doivent être mises en place grâce à des quotas. C'est la seule méthode qui permette de traduire les dispositions statutaires et ainsi garantir les accès pour chaque grade. C'est nécessaire car la logique de priorité retenue par la direction générale sur ces deux catégories de postes ne garantit pas les perspectives pour chaque grade.

Cette modification par le haut, aurait un effet d'aspiration et cela permettrait de desserrer les quotas sur les HEA, les HEA 1<sup>er</sup> chevron et les 1015, au profit des IP et IDIV.

Parallèlement, il faut prévoir des promotions de fin de carrière sur des indices cibles avec des engagements de départs, à l'instar de ce qui est proposé pour les HEC. Pour ce faire, la réallocation des indices des CH doit être rapidement terminée afin d'aider à cette fluidification des mouvements.

Enfin, si l'on peut accepter que les règles soient revues de façon bi-annuelle, il faut limiter les modifications pour garder de la lisibilité au dispositif d'ensemble. En tout état de cause, elles devront être discutées lors des GT et non dans les CAP, pour éviter d'être mis devant le fait accompli et afin que tout le monde ait le même niveau d'information.



Montreuil, le 4 avril 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

SPIB étant présent, la CGT FINANCES PUBLIQUES en a profité pour demander :

- ▶ quand seront réalloués les indices des CH ?
- ▶ comment se fera le choix des postes comptables attributaires ?
- ▶ quel sera le sort des indices dégagés dans le cadre des restructurations du réseau ?
- ▶ quelle sera la nature du prochain classement : calcul de toutes les charges afin de tenir compte des transferts de mission ( procédures collectives aux PRS, PRS/ DIRCOFI...) ou simple indiciation des postes restructurés ?

Les premières réponses des services RH ont porté sur la transparence et le dialogue social, qui pour être crédibles nécessitent du temps et des réponses professionnelles. En l'occurrence, il s'agit uniquement de définir les règles d'accès aux postes comptables pour le premier mouvement de 2015.

Sur les carrières administratives, la DG répondra aux attentes lors d'autres groupes de travail prévus au deuxième semestre. Elle conteste l'analyse qui consiste à opposer carrière comptable et carrière administrative. La première ne doit pas être considérée comme un aveu d'impuissance à dérouler une carrière administrative.

La défiliarisation n'est pas simple parce qu'il faut définir un objectif cible et gérer un stock de cadres qui ont des carrières différentes.

Les notes de services qui régissent actuellement les mouvements sont le fruit de nos discussions. Pour en sortir, cela doit se faire avec précaution, afin d'éviter les laissés pour compte. Voilà pourquoi, il est prévu dans le projet de se revoir tous les deux ans pour réviser les règles.

Sur les marges de discussion, la limite est imposée par une logique d'ensemble, c'est à dire tous les grades et tous les niveaux (avis totalement partagé par la CGT FINANCES PUBLIQUES!).

## SUSPENSION DE SÉANCE

**La direction générale a refusé de décider quel serait le contour du dépastillage arguant du fait qu'il fallait d'abord examiner les quotas, puis déterminer sur quels postes comptables ils porteraient.**

Ce débat serait venu trop tôt dans les discussions. Cette question sera tranchée après avoir examiné les modalités concrètes d'accès aux postes comptables et la décision prise sera soit la défiliarisation totale, soit des mesures de tempérament.

**LA CGT FINANCES PUBLIQUES A DEMANDE UNE SUSPENSION DE SEANCE, à laquelle se sont joints FO, la CFDT et SOLIDAIRES.**

**Face au refus de la direction générale de prendre position pour le dépastillage total, la délégation CGT FINANCES PUBLIQUES a décidé néanmoins de reprendre les discussions mais en posant ses conditions.**

**La CGT FINANCES PUBLIQUES a annoncé à la direction générale que tous les calculs, simulations et règles qui seront élaborés, le seront sur la base d'un accès à tous les postes des deux filières. En conséquence, si au final, la décision est un dépastillage partiel, la CGT FINANCES PUBLIQUES n'accompagnera pas les règles décidées et ne les relayera pas auprès des cadres. En d'autres termes, la CGT FINANCES PUBLIQUES ne les portera pas, ce qui veut dire que son travail de pédagogie et d'assistance auprès des cadres sera fait dans un tout autre état d'esprit. En conséquence, s'il n'y a pas d'adhésion des cadres aux règles de gestion, c'est la direction générale qui en assumera les risques.**

En réponse à notre déclaration, la direction générale a de nouveau tiré ses arguments de la logique métiers pour expliquer son refus: en résumé il n'y a pas eu assez d'écluses et les ordonnateurs sont inquiets (! ?)

C'est donc à partir de ces inquiétudes qualifiées ensuite par l'administration d'« irrationnelles » qu'il faudrait protéger les HEB et HEA des promotions de l'autre filière, mais qu'ils seraient accessibles en mutation quand on vient d'un SIE par exemple !

Arrêtons ces délires !

S'agissant de SPIB, les « non-réponses » sont les suivantes :

- ▶ Le prochain classement aura lieu en 2016 ou 2017 au plus tard. Les modalités ne sont pas encore définies : remise à plat avec une seule famille de postes et des critères transversaux pour les interclasser, ou maintien des familles avec pondération des indicateurs comme en 2012.
- ▶ La réallocation des indices des CH sera présentée en juillet et leur nombre dépendra des départs des titulaires. Cette opération ne peut se faire qu'une fois par an compte tenu de la faiblesse des libérations.
- ▶ Les indices récupérés lors des restructurations ont vocation à être redistribués à la DGFIP, sauf si un ministre en décide autrement (!)

## EXAMEN DES FICHES

Avant d'aborder le contenu des fiches, la CGT FINANCES PUBLIQUES a demandé confirmation de certaines règles, qui n'étaient pas claires dans les documents :

- ▶ Le changement de dénomination des 1040 en HEA 1<sup>er</sup> chevron n'emporte pas les règles de gestion des hors échelles lettres : maintien du délai de séjour de 2 ans et de la possibilité de passer la sélection d'AFIP ;
- ▶ L'obligation du délai de séjour de 2 ans sur un poste administratif avant de prendre un poste comptable sera comptabilisée à compter de l'arrivée sur la direction, ce qui neutralisera les déplacements successifs imposés par les numéros 1 ;
- ▶ La notion de millésime d'accès au niveau AFIPA ou AFIP doit être comprise comme la première prise de fonction effective du grade et non l'année du TA (ex nomination en 2014 alors que la sélection du TA est intervenue en 2013) Cette notion est donc différente de celle d'ancienneté reclassée ;
- ▶ Les IDIV ex IP sont inclus dans les quotas des IP pour tous les indices, que ce soit pour les mutations ou promotions ;
- ▶ En cas de non saturation d'un quota le reliquat sera reporté sur les quotas des suivants. Cette règle s'appliquera pour toutes les catégories d'indices.

Concernant les fiches proprement dites, les projets présentés ne nous conviennent pas, donc en résumé la CGT FINANCES PUBLIQUES a demandé que la direction générale revienne avec de nouvelles propositions sur les bases suivantes :

**HEC et HEB** : mise en place de quotas pour tous les grades prévus aux statuts, réflexion sur la durée des délais de séjour pour les départs en retraite lorsque le cadre vient d'un HEA, ( il ne reste que deux chevrons à dérouler soit 18 mois /2 ans) ;

**HEA** : diminuer le quota des AFIPA qui est calculé selon cette méthode : 353 indices nécessaires pour servir tous les AFIPA du stock à 53 ans. ( faire des simulations en retardant d'un ou 2 ans pour dégager des indices au profit des IP et IDIV HC et tendre vers 60%,15%,25% au lieu de 85%,5%, 10%) ; continuer à créer les HEA administratifs et supprimer la condition d'avoir occupé un poste comptable pour les IP entrants ;

**HEA 1<sup>er</sup> chevron et 1015** : revoir la répartition des quotas au profit des IP et des IDIV HC en fonction de la saturation ou non des quotas actuels par les AFIPA et de la répartition géographique des indices. En effet, les HEA 1<sup>er</sup> Chevron ex 1040 de province sont souvent demandés par la AFIPA par défaut, du fait du manque de HEA.

La réunion s'étant terminée à 19h45 les autres fiches seront examinées lors de la prochaine RTA prévue le 15 mai prochain.

### La délégation CGT FINANCES PUBLIQUES

- José Leval, I DIV ex IP sur HEA,
- Bertrand Flavigny, AFIP A sur HEA,
- Dominique Mauremo, AFIP en attente d'affectation
- Olivier Turlotte, I DIV ex IP sur C2, membre de la direction nationale CGT FINANCES PUBLIQUES .
- Hélène GUERRA IP ex IDIV, secrétaire nationale de la CGT FINANCES PUBLIQUES,